



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2013

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mmes Rolande Bruère, Martine Delhotal, Lucile Grondard.

M. Vincent Herry, Daniel Pescheux, Jean-François Prioux, Martial Vié.

Absentes excusées : Mmes Nadine Dos Santos, Catherine Goyard, Pascale Peterlongo.

Secrétaire : M. Delhotal.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2013,
- Engagement du contrat de territoire de la commune, validation du diagnostic de territoire,
- Décision modificative n°1,
- Attribution des subventions aux associations,
- Embauche d'un contrat d'apprentissage en alternance.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2013 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2013. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Engagement du contrat de territoire, validation du diagnostic de territoire :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a en projet la mise en place d'un contrat de territoire avec le Département. Ce contrat de territoire remplace le contrat départemental communal initialement élaboré fin 2011 et n'ayant pu aboutir suite à la réforme d'attribution des subventions initiée par le Conseil Général en 2012.

Par contre, l'avancement de ce contrat de territoire est directement lié à la validation par le Conseil Municipal du diagnostic de territoire élaboré par le Conseil Général sur le territoire de

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire

Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09

E-mail : mairie.mondeville@wanadoo.fr

Site Internet : www.mondeville91.fr

la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole. Ce diagnostic de territoire version avril 2013 a été validé par le Conseil Communautaire de la CC de la Vallée de l'Ecole le 15 avril 2013 et a été présenté précédemment à l'ensemble du Conseil Municipal.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit valider et lui donner pouvoir pour signer la déclaration d'engagements partagés déjà débattue en réunion de travail et en possession de chaque élu.

De plus, Monsieur le Maire propose de désigner Mme Rolande Bruère comme référent « appel des 100 », à savoir que l'appel des 100, lancé en 2010 à l'initiative du Conseil Général, vise à inciter les Collectivités Locales à s'engager dans une démarche d'égalité entre les hommes et les femmes sur leur territoire.

Monsieur le Maire propose également de désigner M. Jean-François Prioux comme référent « Développement durable ».

En résumé, Monsieur le Maire propose au vote du Conseil Municipal :

- ✚ D'affirmer sa volonté d'engager une démarche de contractualisation avec le Département,
- ✚ D'approuver le Diagnostic Territorial partagé,
- ✚ De signer la déclaration d'engagements partagés pour une Essonne durable et solidaire,
- ✚ De désigner Rolande Bruère, référent « appel des 100 » et J.F Prioux référent « développement durable »,
- ✚ De valider les quatre projets proposés au contrat de territoire selon le tableau joint en annexe,
- ✚ De l'autoriser à poursuivre la procédure de demande de contractualisation et de signer les documents y afférant.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3. **Décision modificative n°1 :**

L'étude du Budget Primitif 2013, a montré une anomalie comptable concernant le chapitre 041. A cet effet, Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine Delhotal afin d'expliquer la motivation de cette DM1.

Après avoir entendu Mme Martine Delhotal, chargée du budget, expliquer que cette DM1 a pour but de régulariser les opérations patrimoniales dans le chapitre 041, tant en recettes qu'en dépenses d'investissement, Monsieur le Maire propose au vote du Conseil Municipal la DM1 du BP alloué au titre de l'année 2013 et établie de la manière suivante :

1) **Section d'investissement** :

Dépenses :

- Chapitre 041 :	Compte 2315 (OI)	+ 3.790,40 €
	Compte 2315	- 7.856,80 €
	Compte 2184	+ 4.066,40 €

Recettes :

- Chapitre 041 :	Compte 2031 (OI)	+ 7.856,80
	Compte 2031	- 7.856,80 €

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4. Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle que les subventions communales ne sont attribuées qu'aux associations qui en ont fait la demande.

A ce jour, 4 associations ont fait cette démarche.

Après en avoir débattu en réunion de travail, Monsieur le Maire propose l'attribution des montants suivants pour chaque association.

- ✚ La Mondevilloise : 350 €
- ✚ Agit'Anim : 200 €
- ✚ Apem : 125 €
- ✚ Anciens combattants : 50 €

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5. Embauche d'un contrat d'apprentissage :

Monsieur le Maire rappelle que, du fait du nombre important d'enfants en bas âge, scolarisés à l'école de Mondeville et de ce fait, bénéficiant des services périscolaires, il est impératif de renforcer l'équipe d'encadrement dès la rentrée prochaine afin de prendre en compte les points suivants :

- Augmentation importante de fréquentation du service cantine pouvant aller jusqu'à 55 enfants dont une majorité en bas âge.
- Nombre de plus en plus important d'enfants à la garderie du soir (jusqu'à 20) ingérable par une seule personne.
- Accompagnement obligatoire des maternelles par 3 personnes lors des déplacements à la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire propose l'embauche d'une étudiante en contrat d'apprentissage pour un CAP petite enfance en alternance, 3 jours en entreprise, 2 jours en centre de formation et cela pour une période de 2 ans. Madame Martine Delhotal a déjà exposé en réunion de travail l'impact financier de cette embauche et les aides apportées par l'Etat.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19 h 20

Le Maire,
J.P DELHOTAL